



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DOUANES  
& DROITS  
INDIRECTS**



# Douane

Résultats 2023

Direction régionale de Dijon

# SOMMAIRE

- La direction régionale des Douanes de Dijon
- La Douane accompagne les entreprises à l'import / export
- La Douane lutte contre tous les trafics
- Les affaires marquantes de 2023

# LA DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS :

Dijon est le siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne – Franche-Comté et du Centre Val de Loire, qui assure les fonctions support des 3 directions régionales opérationnelles qu'elle regroupe, mais également le siège de la recette interrégionale des douanes et celui de la direction régionale.

**La Direction régionale des douanes et droits indirects de Dijon, c'est :**

**144 agents...** 

...répartis au sein d'une dizaine de services : la direction, un bureau de douane (Dijon), trois brigades de surveillance (Dijon, Auxerre et Chalon-sur Saône), cinq centres de viticulture et de contributions indirectes (Auxerre, Beaune, Chalon-sur-Saône, Dijon et Mâcon), un service gestionnaire des débits de tabac (Dijon), un service régional d'enquête et un service régional d'audit.

**Une compétence sur 4 départements...** 

... la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, l'Yonne et la Nièvre.

**Des missions...** 

...axées sur la lutte contre la fraude et les trafics, ainsi que sur l'action économique et le conseil aux entreprises.

**Mais aussi...**

...la gestion et le contrôle du dédouanement, le suivi de 1 730 exploitations vitivinicoles, dont une vingtaine de caves coopératives, plus de 780 négociants vinificateurs, et la gestion du réseau de 750 débits de tabac.

# La Douane accompagne les entreprises à l'import / export :

L'accompagnement des entreprises dans la sécurisation de leurs circuits d'import export est l'une des missions de la douane. Depuis de nombreuses années, elle propose un accompagnement personnalisé des entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Le Pôle d'Action Economique (PAE) est le contact privilégié des entreprises qui souhaitent bénéficier de conseils pour sécuriser ou optimiser la gestion de leurs opérations douanières. Cela se traduit par la délivrance de renseignements, de rescrits, statuts ou autorisations adaptés aux problématiques rencontrées par l'entreprise.

## L'accompagnement

En 2023, la Cellule Conseils aux Entreprises (CCE) a ainsi réalisé 54 entretiens-conseils au bénéfice d'entreprises bourguignonnes. Seule ou en lien avec la CCI, elle a, par ailleurs, animé des formations et webinaires à destination des entreprises autour de la refonte du dédouanement.

Plusieurs nouveaux partenariats avec des acteurs de l'international ont été conclus en 2023. Ainsi, celui mis en place avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) s'est traduit par deux webinaires à destination des artisans/commerçants pour présenter le « made in France » et la « détaxe voyageur ». Plus en amont, à la demande du rectorat, la direction régionale des douanes a accueilli en immersion six enseignants de la filière « commerce international ». Enfin, la CCE est intervenue au club *ADV 21* (assistants d'administration des ventes) pour présenter le site *Access to markets* (base de données donnant toutes les clés aux entreprises pour pouvoir importer ou exporter en bénéficiant des meilleures conditions offertes par l'UE).

De même, cet accompagnement est offert par la direction régionale des douanes de Dijon aux acteurs de la filière vitivinicole et, plus largement, des contributions indirectes. Le Pôle Action Économique a mené des entretiens-conseils dans 19 domaines et maisons de négoce en 2023, et a participé, comme chaque année, aux réunions pré-vendanges et post vendanges organisées par l'interprofession.

# La Douane accompagne les entreprises à l'import / export :

## L'autorisation d'Opérateur Économique Agréé

L'autorisation OEA permet à toute entreprise établie au sein de l'Union européenne (UE) exerçant une activité liée au commerce international (PME ou grande entreprise) d'acquérir un label de qualité sur les processus douaniers et de sécurité-sûreté qu'elle met en œuvre.

Les avantages apportés par l'autorisation OEA sont nombreux : accès exclusif au dédouanement centralisé communautaire, dispense de garantie financière, priorité de traitement lors de l'octroi de facilitations liées au dédouanement ou lors des contrôles (en cas d'analyse laboratoire par exemple), modulation des taux de contrôles physiques et documentaires...

Accordé après un audit du service régional d'audit (SRA), l'autorisation OEA permet également de bénéficier de facilités accordées en vertu des accords de reconnaissance mutuelle de l'autorisation OEA conclus par l'UE avec les États-unis, la Chine, la Suisse, Andorre, la Grande-Bretagne, la Norvège, le Japon, la Moldavie. Un audit de suivi permet ensuite de vérifier, à intervalle régulier, le maintien de l'opérateur à un niveau suffisant pour garantir sa conformité aux critères de délivrance de l'autorisation OEA.

Au niveau national, 1 891 entreprises peuvent revendiquer le statut OEA, dont 63 entreprises bourguignonnes. La France est au 2<sup>e</sup> rang européen pour l'octroi du statut d'opérateur économique agréé.

# La Douane lutte contre tous les trafics :



La douane, administration de référence à la frontière pour le traitement des flux du commerce international, exerce également ses missions de contrôle sur l'ensemble du territoire national. Elle mène une lutte globale contre les trafics, la criminalité organisée et le financement du terrorisme, particulièrement dans le domaine des stupéfiants, des tabacs et cigarettes de contrebande, de la contrefaçon, des mouvements de capitaux, des espèces animales et végétales protégées, des biens culturels, ainsi que dans le blanchiment des profits illicites issus de ces trafics. Face à des organisations et réseaux criminels toujours plus structurés, diversifiant leurs trafics et déployant des moyens et leviers variés (technologies numériques, techniques de fraudes sophistiquées, menaces, violences, corruption), la douane adapte sa stratégie, renforce le cadre légal de son action et s'engage, à l'aide de plans d'action ciblés, pour assurer la protection du territoire, des citoyens, des intérêts économiques et financiers nationaux et européens.



Le développement des ventes en ligne induit l'envoi de plusieurs centaines de millions de petits colis. Ce volume considérable fait courir le risque d'une saturation des ressources disponibles dans les contrôles des petits colis. La direction régionale des douanes de Dijon collabore avec les opérateurs postaux locaux, ce qui permet d'assurer un ciblage efficace des colis contrôlés (215 infractions ont ainsi été constatées sur le fret express et postal en 2023). Il est par ailleurs devenu indispensable de compléter le contrôle physique des marchandises par une traque, en amont, sur les offres en ligne. Pour cette raison, la douane va renforcer son réseau de cybersurveillance «Cyberdouane» en le déclinant au niveau local.

En 2023, la direction régionale des douanes de Dijon a constaté 822 infractions, conduisant au redressement de 406 730 euros de droits et taxes et à la notification de 19,8 millions d'euros de pénalités :

- 107 infractions sur les produits stupéfiants. 
- 120 infractions relatives à la réglementation sur les tabacs. 
- 275 infractions portant sur les contributions indirectes, dont 211 en matière vitivinicole. 
- 86 infractions relatives aux contrefaçons. 
- 69 infractions sur des marchandises dans le cadre d'opérations commerciales. 
- 23 infractions relatives aux capitaux. 

# La Douane lutte contre tous les trafics :

- 142 infractions portant sur le non-respect de réglementations diverses telles que la protection du consommateur, les normes de santé, techniques, sur les déchets, l'immigration clandestine, l'opposition à fonction, la circulation irrégulière d'armes... 2 000 articles de pyrotechnie ont ainsi été saisis et 23 infractions sur les armes constatées.

Enfin, la douane bourguignonne a constaté 27 affaires qui ont fait l'objet d'une dénonciation à parquet pour infraction de droit commun (article 40 du code de procédure pénale).



# Les affaires marquantes de 2023 :



## Stupéfiants

En 2023, la Douane a saisi 92,64 tonnes de stupéfiants, dont 47,73 tonnes à l'étranger.

9,65 millions d'euros de stupéfiants saisis en Bourgogne :

- 2,618 tonnes de cannabis.
- 46,8 kg de cocaïne.
- 8,1 kg d'héroïne.

## Contrefaçons



En 2023, la Douane a saisi 20,48 millions d'articles de contrefaçon.

17 622 articles ont été saisis par les agents de la direction régionale de Dijon.



## Tabacs

En 2023, 521 tonnes de tabac ont été saisies au niveau national.

1,9 tonnes de tabacs de contrebande ont été saisies par les services de la direction régionale de Dijon.

## Capitaux



Au niveau national, la Douane a identifié ou saisi 163,27 millions d'euros d'avoirs criminels.

Les services de la direction régionale de Dijon ont relevé 23 infractions relatives aux capitaux pour total de 578 860 €.

Le Service Régional d'Enquête a notamment diligenté des enquêtes suite à des constatations réalisées par les brigades de surveillance en matière de manquement à l'obligation déclarative (MOD - cette infraction concerne les voyageurs qui, à l'entrée ou à la sortie du territoire français, transportent plus de 10 000 euros sans les déclarer). Les contentieux résultaient de l'impossibilité pour les contrevenants de justifier de l'origine et de la destination des fonds.

# Les affaires marquantes de 2023 :

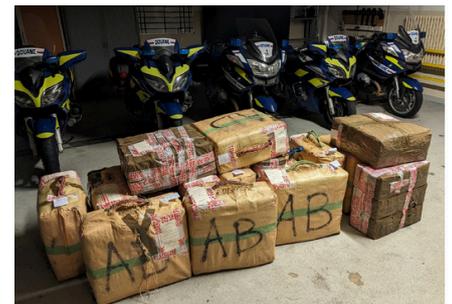
- **Blanchiment douanier portant sur 67 700 € le 26/01/2023 :**

Suite à une sélection sur l'A6, les agents de la brigade de Dijon ont contrôlé un véhicule immatriculé en Italie avec un individu seul à bord. Il a déclaré venir de Milan et se rendre à Paris voir un proche. Derrière la boîte à gants et au niveau de la roue de secours ont été découvertes plusieurs liasses de billets représentant un total de 67 700 €.



- **645 kg de pollen de cannabis saisis le 17/02/2023 :**

La BSI de Dijon, en contrôle sur l'A6, a intercepté un ensemble routier en mauvais état immatriculé en Espagne. Le chauffeur a déclaré venir d'Espagne à Sarreguemines pour un transport de pièces automobiles (batteries). À l'ouverture du camion, les agents ont constaté la présence de batteries sur des palettes. En progressant jusqu'au fond de la remorque, ils ont découvert la présence de 17 valises en toile de jute dont l'ouverture a révélé la présence de pollen de cannabis.



- **4 kg d'héroïne et 1,6 kg de cocaïne le 04/03/2023 :**

Lors de contrôles sur l'A6, une équipe d'Auxerre BSI a sélectionné une berline immatriculée en France avec une personne à bord. Sur l'aire de la Couée (89), les agents ont fouillé le véhicule et remarqué la présence, dans le coffre, d'une bonbonne de GPL avec des traces de modification. Le démontage du réservoir, effectué dans un garage agréé, a conduit à découvrir plusieurs pains de cocaïne et d'héroïne. Le conducteur a refusé de s'expliquer concernant les produits découverts dans sa voiture.

# Les affaires marquantes de 2023 :

- **Découverte de 8 900 contrefaçons le 22/03/2023 :**

A près identification d'une personne domiciliée à Saint-Apollinaire suspectée de revendre des articles de contrefaçons, la BSI de Dijon a mis en œuvre une visite des locaux de la société du suspect, un pavillon d'habitation entièrement dédié aux soins esthétiques et au stockage de marchandises.

Sur place, les agents ont découvert 8 894 d'articles de contrefaçon (flacons de parfums sous la forme de vaporisateurs, sprays d'ambiance et sprays pour le corps) et plusieurs centaines d'étiquettes de marques diverses.

Lors de son audition, l'infracteur a déclaré acheter ses marchandises sur les marchés de Chenôve, Dijon et plus rarement de Lyon ainsi qu'en ligne sur la marketplace de Facebook. Il a avoué vendre ces produits depuis l'été 2021, à un rythme d'environ 3 000 articles par mois.



- **Saisie de 35 kg de tabac le 31/05/2023 dans une épicerie de nuit à Chalon-sur-Saône :**



Dans le cadre de l'opération nationale anti-tabac « Colbert », les agents de la brigade de Chalon-sur-Saône ont contrôlé en soirée une épicerie située à Chalon-sur-Saône. Ils ont découvert 174 cartouches de cigarettes Marlboro, représentant 34,8 kg de tabac, dissimulées derrière le comptoir et dans le local de stockage attenant.

Lors de son audition, l'employée de l'établissement a expliqué avoir souhaité gagner rapidement de l'argent en revendant des cigarettes qu'elle aurait achetées à la sauvette.

# Les affaires marquantes de 2023 :

- **Saisie de 637 kg de tabac le 18/06/2023 :**

L'équipe motocycliste de la brigade de Dijon a sélectionné sur l'A31 un fourgon immatriculé en Suisse. Le contrôle, réalisé sur l'aire de Brognon avec les agents piétons de l'unité, a conduit à la découverte, sous des cartons contenant des pipes à fumer et d'autres matériels, 106 cartons renfermant du tabac à narguilé, soit un poids de 637 kg.



- **Saisie de 180 kg de cannabis le 07/09/2023 :**

En contrôle sur l'A6, les agents de Dijon BSI ont sélectionné un ensemble routier immatriculé en Roumanie. Le contrôle du camion à l'aide du camion scanner mobile en fonction sur l'aire de Beaune Merceuil a permis de percevoir une différence de densité au fond du chargement. La vérification des douaniers a conduit à découvrir de sachets thermosoudés renfermant un total de 179,650 kg d'herbe de cannabis.



